NOS ANIMAUX, SOUS CONTRÔLE



- Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances.
- En montagne, le pastoralisme peut être une activité importante. Les chiens « Patous », qui assurent la protection des troupeaux, peuvent considérer votre chien comme une menace.

- ➤ Gardons nos animaux de compagnie à moins de 100 mètres de nous et sous notre contrôle direct.
- Ne dérangeons pas les troupeaux et tenons nos chiens en laisse.
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende.